

DASR

LINGETTES DESINFECTANTES DES SURFACES ET MATERIELS PREALABLEMENT NETTOYES SANS RINÇAGE



DESTINATIONS

Désinfection des:

- Surfaces et matériels préalablement nettoyés en milieu agro-alimentaire (restauration, cuisines centrales...).
- Surfaces et matériels préalablement nettoyés en milieu hors agro-alimentaire (crèches, laboratoires...).

FORMULE

Actif : Ethanol (CAS 64-17-5) 54% m/m.

MODE D'EMPLOI

Produit prêt à l'emploi à usage unique.

Soulever le couvercle et retirer l'opercule d'étanchéité. Insérer la lingette centrale à l'intérieur du capot.

Bien refermer le couvercle après utilisation.

Laisser agir entre 30 sec et 5 minutes selon l'efficacité antimicrobienne recherchée.

Le rinçage est inutile. Ne laisse aucun résidu.

PROPRIETES MICROBIOLOGIQUES A 20°C

BACTÉRICIDE	EN1276*	30 sec
	EN1276** sur Salmonella typhimurium & Listeria monocytogenes	30 sec
	EN13697**	5 min
	EN13697** sur Salmonella typhimurium & Listeria monocytogenes	5 min
	EN16615**	5 min
LEVURICIDE	EN1650**	5 min
	EN13697**	
	EN16615**	
FONGICIDE	EN1650**, EN13697**	5 min
ACTIF SUR VIRUS	EN14476** sur Adenovirus, Norovirus murin, Rotavirus	5 min
	EN14476** sur Coronavirus	1 min

PRECAUTIONS D'EMPLOI

Produits destinés aux professionnels. Utiliser les biocides avec précaution. Éviter le rejet dans l'environnement. Produit inflammable et irritant pour les yeux. En cas d'incident, contact le CAP le plus proche (01.45.42.59.59). Consulter la fiche de données de sécurité au préalable.



CONDITIONNEMENTS

REF Dutscher : 594203 et 594203A

Code fabricant : DASR100

Boîte de 100 lingettes 120 x 200mm.

Carton de 12 boîtes.

Ref. Dutscher : 594204

Code fabricant : DASR200

Boîte de 200 lingettes 150 x 200mm.

Carton de 6 boîtes.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Consignes de tri : Emballage complet à mettre dans la poubelle de tri (boîte, capot, étiquette).

EAN13: 3615240000146 (DASR100) / 361524000160 (DASR200)

Produits biocides TP2 et TP4 (désinfectants pour les surfaces, matériaux équipements et le mobilier avec et sans contact direct avec les denrées alimentaires ou aliments pour animaux).

Produits fabriqués en France.

*Normes passées en condition de saleté (albumine bovine 3g/L ; ** Normes passées en condition de propreté (albumine bovine 0,3g/L)